



# Indicateurs "Prévention du risque infectieux" des établissements médico-sociaux Activité EMS 2024 (recueil 2025)

Le Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPias) Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) et les équipes d'hygiène (équipes opérationnelles d'hygiène (EOH) ou équipes mobiles d'hygiène (EMH)) accompagnent les établissements médico-sociaux (EMS) dans l'évaluation du niveau de prévention et de maîtrise du risque infectieux à travers le recueil d'indicateurs qualité.

#### Cibles

En 2025, les établissements invités à évaluer l'activité 2024 sont les EHPAD, ainsi que pour le secteur handicap adulte : EAM (ex-FAM), MAS / enfant-adolescent : IME, IEM, EEAP.

## Mode d'emploi

Si plusieurs établissements sont regroupés sous le même nom, compléter une grille par numéro FINESS.

Le questionnaire est complété par le directeur de l'établissement, le cadre, l'infirmière coordinatrice et/ou le médecin coordinateur, éventuellement aidés par l'EMH/EOH. Les données sont saisies en ligne sur le site du CPias ARA.

Il est recommandé de conserver les documents de preuve de certains indicateurs.

#### Programmes nationaux & Cadre règlementaire

- La Stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance du Ministère des solidarités et de la Santé (Janvier 2022, 90 pages) comporte deux volets complémentaires : prévention & contrôle de l'infection (PCI) et bon usage des antibiotiques comportant un total de 9 axes, 42 actions et 42 indicateurs avec des objectifs opérationnels ; 9 d'entre eux concertent les EMS (notamment la couverture vaccinale contre la grippe des professionnels, l'hygiène des mains et la consommation des solutions hydroalcooliques, la consommation des antibiotiques critiques, l'antibiorésistance bactériennes dans les ECBU)
- L'obligation pour les EMS de réaliser une évaluation a été introduite par la <u>loi du 2 janvier 2002</u> rénovant l'action sociale et médico-sociale. L'évaluation du niveau de qualité des prestations délivrées par les EMS a été confiée à la Haute autorité de santé (HAS) par l'article 75 de la loi du 24/07/2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. La HAS a diffusé le 8 mars 2022 un <u>référentiel</u> <u>d'évaluation de la qualité des ESSMS</u> décliné en 9 thématiques, 42 objectifs et 157 critères (Critère 3.7 : L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux).

# Nom Prénom Fonction Courriel Téléphone

# 2. Caractéristiques de l'établissement

Identification de l'établissement						
Département						
Type d'établissement	☐ EHPAD	□ EAM (FAM)	□ MAS	□ IME	□ ІЕМ	□ ЕЕАР
N° FINESS Etablissement	 ulant)					
Nom de l'établissement						
Code postal	Ville					
Appartenance à un groupe Si oui, nom du group	□ Ou e	i	□ Non			
Statut		(une seule répo	nse)			
☐ Public	☐ Privé	☐ Assoc	iatif			
$\square$ Autre (préciser) $\_$						
Intégré à un établissement	sanitaire	(une seule répo	nse)			
☐ Oui	☐ Non					
Capacité autorisée						
Places en hébergement complet (permanent ou temporaire) ou partiel (accueil de jour, de nuit, de week-end)  Nombre de places						
Journées en hébergement complet (permanent ou temporaire) ou partiel (accueil de jour, de nuit, de week-end)  Donnée nécessaire au calcul d'indicateurs = journées réelles avec présence effective du résident, issues de l'ERRD 2024 (état réalisé des recettes et dépenses)						
Nombre de journées réalisées						
GIR (groupe iso-ressources)						
A compléter uniquement par les Ehpad pour l'indicateur SHA/PRIMO						
<b>GIR moyen pondéré</b> (GMP le plus récent) A compléter uniquement par les Ehpad						

# 3. Organisation, indicateurs de processus

Accès à une expertise en	hygiène			
Lien avec une équipe d'hy	/giène	(une seule réponse)		
☐ Equipe opération	☐ Equipe opérationnelle d'hygiène (EOH) si adossé à un établissement sanitaire			
	ec une équipe mobile c e :	d'hygiène (EMH)		
	c une EOH ou une EMH			
Uniquement si l'établisse mutualisé au sein du grou		groupe, indiquer s'il dispose d'un hygiéniste		
☐ Oui	□ Non			
Responsable de la préven	tion du risque infectie	eux (PRI)		
Un responsable de la PRI (un professionnel de l'établis		<b>até</b> de la PRI de l'établissement)		
☐ Oui	□ Non			
Si oui, il est formé à la PR (formation par la structure, l		EMH, le CPias ou un prestataire extérieur)		
☐ Oui	□ Non			
Si oui, quelle est sa foncti	on	(une seule réponse)		
☐ Médecin [lien]	☐ Paramédical (ID	DE, cadre)		
☐ Autre (préciser)	)			
Correspondants en hygiè	ne (IDE. ASD. ASH)	(Cf. définition)		
Des correspondants en hy		(eg. aleginineri)		
☐ Oui	□ Non			
Si oui, ils sont formés à la (ils ont participé à une forme prestataire extérieur)	•	e <b>infectieux</b> ructure, l'équipe d'hygiène EOH/EMH, le CPias ou un		
☐ Oui, tous	$\square$ Oui, certains d' $\epsilon$	entre eux 🔲 Non, aucun		
Du temps est dédié au(x)	correspondant(s) pou	r leur mission		
□ Oui	□ Non			

Médecin coordonnateur			
Un médecin coordonnateur (présence au moins 6 mois dans	-	plissement	
☐ Oui	□ Non		
Médecin <mark>ou service</mark> de sant	té au travail		
Un médecin <mark>ou service</mark> de s	anté au travail est iden	tifié pour l'établissement	
☐ Oui	□ Non		
Comité de suivi du risque in	fectieux		
Un comité de suivi du risque (ou réunion équivalente si com		au moins 1 fois dans l'année	
☐ Oui	□ Non		
Si oui, composition de ce co (plusieurs réponses possibles)	mité (ou participants à	cette réunion si comité non formalisé)	
☐ Directeur			
☐ Médecin coordinate	eur		
☐ Cadre ou infirmière coordinatrice			
☐ Responsable de la prévention du risque infectieux			
☐ Responsable qualité - gestion des risques			
☐ Professionnel spécialisé en hygiène (EMH/EOH)			
☐ Autre ( <i>préciser</i> )			
•		adossés à un établissement de santé	
Question règlementaire, items	de la liste de contrôle des	éléments constitutifs du volet infectieux	
Un volet infectieux du plan	bleu / blanc a été rédig	gé	
☐ Oui <i>(tous l</i> e	es items sont présents)	☐ Non (non réalisé ou incomplet)	
Programme d'actions PRI ai	nnuel ou pluriannuel		
_		en œuvre dans l'année (même partiellement)	
☐ Oui	☐ Non		
Si oui, un suivi du programme programme au cours d'une réu		(bilan de la réalisation des actions prévues dans le nnée ou début de la suivante)	
☐ Oui	□ Non		

Démarche d'analyse et maitrise du risque infectieux (DAMRI)				
<u>La démarche d'analyse et maitrise du</u> (au moins le 1er chapitre) dans l'anné		éalisée/actualisée/suivie au moyen du DAMRI		
☐ Oui	□ Non			
Si oui, l'équipe d'hygiène est asso	ciée à cette démarche	? (EOH, EMH)		
☐ Oui	□ Non			
4. Activités				
• PREVENTION				
Visite de l'équipe d'hygiène sur si	te (EOH, EMH, H	ygiéniste de groupe)		
Visite(s) programmée(s), hors ale	rte			
□ Oui □ Non	☐ Non applicable (s	si pas d'accès à une expertise en hygiène)		
Visite(s) pour gestion d'alerte (épidémies d'IRA, GEA, légionelle, Covid)  = déplacements sur site pour la gestion et le suivi des actions en lien avec l'alerte, non programmées lors de l'élaboration du programme annuel d'actions				
□ Oui □ Non	☐ Non applicable (s	si pas d'accès à une expertise en hygiène)		
Hygiène des mains				
Consommation annuelle de SHA en litres Estimée d'après les achats (répondre 9999 si ne sait pas)				
Nombre de frictions par résident et par jour (ne pas remplir)				
Calcul automatique, une friction correspondant à 0,003 L de SHA				
Vaccination contre la grippe saiso	nnière			
	celles observées au 31 de	- <b>2025</b> Écembre 2024 pour les professionnels <u>salariés</u> ail (titulaires, attachés, CDD, CDI, temps		
Nombre de professionnels	salariés de l'établisse	ment		
toutes catégories professionn	elles confondues	(répondre 999 si ne sait pas)		
Nombre de professionnels				
vaccinés dans l'établissement	ou en ville	(répondre 999 si ne sait pas)		
Pourcentage de profession	nels vaccinés	(calcul automatique)		

### Vaccination des résidents au cours de l'hiver 2024-2025

Période : Les données de recueil sont celles observées au 31 décembre 2024 pour les résidents en hébergement complet, qu'il soit temporaire ou partiel

Nombre de résident	ts		 (répondre 999 si ne sait pas)
Nombre de résident	s vaccinés		
vaccinés dans l'établis	sement ou avant l'	entrée dans l'établissement	(répondre 999 si ne sait pas)
Pourcentage de rési	dents vaccinés _		$\_$ (calcul automatique)
Vaccination des résidents o	ontre le pneumo	coque	
Une politique d'identificati un professionnel de l'établ		ayant une indication de va	accination*, supervisée par
☐ Oui	□ Non	☐ Non applicable	
*cf. calendrier vaccinal https://sante.gouv.fr/prevent	ion-en-sante/nrese	rver-sa-sante/vaccination/ca	lendrier-vaccinal
ntipoly/sumergouviji/preventi	on en same, prese	The same same same same same same same sam	<u>Chance racoman</u>
Accident avec exposition a	u sang (AES)		
Il existe une procédure for	malisée de condu	iite à tenir en cas d'AES	
☐ Oui	□ Non		
Hygiène bucco-dentaire	(HBD)		
Il existe une <u>procédure</u> rela	ntive aux soins d'	hygiène bucco-dentaire de	s résidents
☐ Oui	□ Non		
Si oui, elle implique	une planification	<u>n des soins</u> HBD du résiden	t
☐ bi-quotidienne	☐ quotidienne	sans fréquence n	nentionnée
L'établissement planifie <u>dans</u> <u>initial</u> par un chirurgien-denti			
☐ Oui	□ Non		
L'établissement planifie un <u>s</u> u	iivi annuel de tous	les résidents par un chirurgi	en-dentiste
(celui du résident, ou conve			
☐ Oui	□ Non		
L'établissement organise une	évaluation de l'ét	at bucco-dentaire* des résido	ents par les professionnels de
la structure au minimum tous	s les 6 mois (ou plu	s rapprochée pour des cas pa	articuliers)
☐ Oui	□ Non		
*à l'aide d'une <u>grille</u> d'évaluat	ion préétablie de t	ype <u>CPias ARA</u> ou <u>SOHDEV</u> .	
Un <u>correspondant en santé</u>	orale est identif	ié dans l'établissement	
□ Oui	☐ Non		

# • FORMATION

Forma	ations PRI			
		• • •	rmation(s) à la prévention du risque infectieux uipe d'hygiène, le CPias, un prestataire externe)	
	□ Oui	□ Non		
	Si oui, nombre de personnes formées à la PRI dans l'année			
•	EVALUATION			
Action	n d'évaluation	(autre que le D	<mark>PAMRI)</mark>	
		u moins une action d'é pratiques professionnel	évaluation sur la thématique PRI dans l'année les, des organisations	
	□ Oui	□ Non		
•	ALERTE & SIGNAL	LEMENT		
Retou	r d'expérience (RETE	X)		
	•	<b>nce</b> (analyse des faits, mesur e infectieux survenu dan	res correctrices, suivi du plan d'action, rapport/rétro-information) s l'année	
	□ Oui	□ Non	☐ Non concerné	
Gestic	on des cas groupés et	épidémies		
	ions respiratoires aig s résidents, au moins 3 cas			
	Nombre d'épidémies d	observées		
	dont nombre d'épidér	nies signalées à l'ARS		
	o-entérites aiguës (GE s résidents, au moins <mark>5 cas</mark>	-	ıs groupés d'infection à C. difficile	
	Nombre d'épidémies d	observées		
	dont nombre d'épidér	nies signalées à l'ARS		
Autres épidémies (BMR, BHRe, gale, TIAC)  Chez les résidents, au moins 2 cas ayant un lien temporel et géographique  Nombre d'épidémies observées  Type :				

Avoz vous ou ou moins	un contrâlo d'ECC ronnorts	ont dos Logionalla nnoumanhila > 1000 LIEC/I		
Avez-vous eu au moins (	un controle à ECS rapporta	ant des <i>Legionella pneumophila</i> > 1000 UFC/L		
☐ Oui	☐ Non			
Si oui, l'avez-vous signal	é à l'ARS	[lien]		
☐ Oui	☐ Non			
• SURVEILLANCE	ENVIRONNEMENTALE			
Surveillance Eau chaude	sanitaire réalisée (ECS)			
Une surveillance mensuelle de la température de l'eau chaude ET un contrôle annuel de l'ECS à la recherche de Legionella sont réalisés conformément à la réglementation				
☐ Oui	☐ Partiellement	□ Non		
Carnet sanitaire  Existence d'un carnet sanitaire et tous les éléments de surveillance (température et légionelles) sont consignés dans le carnet sanitaire.				
☐ Oui	☐ Non			
Procédure en cas de contamination d'ECS par des légionelles  Une procédure en cas de contamination du réseau d'ECS par des Legionella pneumophila est formalisée  □ Oui □ Non				
Commentaire/Conclusion (ex : précisions à apporter, points forts, difficultés rencontrées, perspectives, attentes)				

Alerte environnementale Legionella / Eau Chaude Sanitaire (ECS)

# Pour toute question:

CPias Auvergne-Rhône-Alpes / Lyon Tél. 04 78 86 49 49 Email <u>cpias-ara@chu-lyon.fr</u> CPias ARA Site associé / Clermont-Ferrand : Tél. 04 73 75 48 88 Email <u>cpias-ara@chu-clermontferrand.fr</u>